

République Française, Départemental de la Moselle, Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE de LUTZELBOURG

Compte rendu et procès-verbal

Réunion du Conseil Municipal n°62

*Séance du 8 novembre 2019 - Convocation en date du 4 novembre 2019*

Conseillers élus: 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - nombre de procurations : 2

Sous la présidence de MOUTIER Joseph, Maire

Membres absents excusés : 2

Membres absents non excusés : 1

Sous la présidence de MOUTIER Joseph, Maire

**Membres présents : 12**

- |   |   |
|---|---|
| 2) Roland WAGNER, 1 <sup>er</sup> adjoint       | 3) Guy BRUCKER, conseiller municipal          |
| 4) Muriel BASSOMPIERRE 3 <sup>ème</sup> adjoint | 5) Charles RICHERT, conseiller municipal      |
| 6) Christophe METZINGER, conseiller municipal   | 7) Jean-Michel REDINGER, conseiller municipal |
| 8) Antoine MOUTIER, conseiller municipal        | 9) Olivier STENGEL, conseiller municipal      |
| 10) Geneviève OBERLE, conseillère municipale    | 11) Nadine ZANIN, conseillère municipale      |
| 12) Mathieu GIGAND, conseiller municipal        |   |

**Membres absents excusés : 2**

- 1) José TALIDE 2<sup>ème</sup> adjoint
- 2) Séverine GARDYJAS, conseillère municipale

**Membres absents non excusés : 1**

- 1) Mickaël ALBACH, conseiller municipal

**Procurations : 1**

- 1) José TALIDE donne pouvoir à Christophe METZINGER
- 2) Séverine GARDYJAS donne pouvoir à Muriel BASSOMPIERRE

+++++

-Secrétaire de séance

- Admission en non-valeur.

-Modifications budgétaires

-Refus de remboursement de caution

+++++

**Ouverture de séance : 20h 03**

+++++

**Délibération N°2019-11-394/1**

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

+++++

**Délibération N°2019-11-395/2**

Objet : Admission en non-valeur.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables dans le budget périscolaire pour la somme de **147.80 €** et dans le budget eau pour la somme de **180.20 €**  
Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

+++++

**Délibération N°2019-11-396/3**

**Objet : Modification budgétaire n°2-BUDGET PERISCOLAIRE**

Le conseil à l'unanimité décide de voter la modification budgétaire suivante :

C/6541 + 150.00 € (non-valeur) C/ 758 + 150.00 €

+++++

**Délibération N°2019-11-397/4**

**Objet : Modification budgétaire n°3-BUDGET PERISCOLAIRE**

Le conseil à l'unanimité décide de voter la modification budgétaire suivante :

C/60623 + 3000.00 € (alimentation) C/ 7067 + 3000.00 €

+++++

**Délibération N°2019-11-398/5**

**Objet : Modification budgétaire n°3-BUDGET GENERAL**

Le conseil à l'unanimité décide de voter la modification budgétaire suivante :

C/66111 + 3 500.00 € (intérêts ligne de trésorerie) C/ 657363 – 3 500.00 €

+++++

**Délibération N°2019-11-399/6**

**Objet : Modification budgétaire n°4-BUDGET GENERAL**

Le conseil à l'unanimité décide de voter la modification budgétaire suivante :

C/60612 + 5 000.00 € (électricité) C/ 657363 – 5 000.00 €

Délibération N°2019-11-400/7

Objet : Refus de remboursement de caution – 16 rue de Dannelbourg

Suite au départ du locataire du logement du 16 rue de Dannelbourg, vu l'état de dégradation, vus les travaux qui ont dû être réalisés, le Maire propose au conseil de ne pas rembourser la caution de 500 €. Le conseil par 13 voix pour, et 1 abstention (Gigand Mathieu) décide d'accepter cette proposition :

+++++

Divers :

Le maire informe le conseil qu'il a utilisé les délégations que lui avait accordées le conseil municipal par la délibération 2014-2-4 du 7 avril 2014 à savoir :

-Droit de préemption :

Le maire n'a pas préempté sur les biens suivants :

- section 1 parcelle 234/19
- section 3 parcelle 3
- section 2 parcelle 61
- section 3 parcelles 120/23-122/23-124/23-144/142-147/23-148/23-149/23-119/23-123/23-
- section 1 parcelle 6

-compte rendu des décisions du maire :

Le maire a décidé les opérations suivantes :

- Agrandissement du socle, déplacement ancien abri bus; fondations nouvel abri bus  
-CBAELEC...5.293,20 €
- Abri bus-MENUISERIE OLIVIER AGENCEMENT...15.079,20 €
- Agencement aire fitness-cardio-détente-SATD...28.800 €
- Nouveaux jeux et sols amortissants pour aire de jeux-SATD...24.551,95 €
- Préau école maternelle-WARGEL HOME CONCEPTEUR...78.000 €
- Ecluses routières :
- Marquages et panneaux- SIGNALISATION NOUVEL HORIZON...4.233,60€
- Fourniture et transport terre végétale- DIETRICH...2.160 €
- Eclairage public aire de fitness et parking salle- EST RESEAUX...1.017,60€ et 4.490,76€

+++++

**La séance a été levée à : 22h 15**

*Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 8 novembre 2019*

*Le Maire certifie que le compte rendu de ces délibérations a été affiché à la porte de la Mairie.*